



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 2 février 2024

Contact presse :  
06.39.60.74.27 - [ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr)

### Suspicion de cas de choléra en Union des Comores

Des foyers de choléra sont notifiés depuis plusieurs mois dans des pays avoisinants. Hier, la Direction générale de la Santé de l'Union des Comores a publié un communiqué de presse faisant état de premiers cas de choléra suspectés sur leur territoire.

Le choléra est une infection digestive bactérienne aiguë se manifestant principalement par des diarrhées. Si de nombreux cas ne présentent pas ou peu de symptômes, les risques de complications sévères existent. La bactérie se transmet par ingestion d'une bactérie disséminée dans l'environnement (eau, aliments) par les personnes porteuses, qu'elles soient ou non symptomatiques.

L'Agence Régionale de Santé de Mayotte a mis en place depuis plusieurs mois maintenant un dispositif de veille sanitaire renforcé, afin de suivre attentivement l'évolution de la situation sanitaire, et en particulier l'émergence de maladies hydriques. C'est sur la base de ce système qu'ont pu être identifiés les différents cas de typhoïde, permettant d'engager des actions immédiates. C'est sur la base de cette surveillance renforcée que l'Agence Régionale de Santé confirme, qu'à ce jour, aucun signal de choléra n'a été détecté à Mayotte.

Les travaux engagés en juin dernier avec le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) ont par ailleurs permis à l'Agence Régionale de Santé de Mayotte d'anticiper les moyens d'action nécessaire pour assurer l'identification et la prise en charge d'éventuels cas, mais aussi l'interruption des chaînes de transmission. Ces mesures permettent aujourd'hui de disposer de moyens réactifs face à une éventuelle survenue de la maladie sur le territoire.

Aussi, considérant les informations récentes en provenance de l'Union des Comores, et afin de prévenir toute émergence du choléra à Mayotte, des moyens de vigilance renforcée sont engagés à compter de ce jour :

- Le renforcement des mesures préventives et des systèmes d'information aux frontières ;
- Des investigations sanitaires renforcées sur le territoire ;
- La sécurisation des circuits de prise en charge médicale

L'Agence Régionale de Santé de Mayotte porte une attention particulière à la situation sanitaire locale. Toute évolution de celle-ci fera l'objet d'une communication.